



▸ Département : Deux-Sèvres

▸ Arrondissement : Parthenay

▸ Canton : La Gâtine

2024-02-01

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2024

Le dix-neuf février deux mil vingt-quatre, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le douze février deux mil vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Emmanuel ROUSSELOT, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Lydie BARATON, Annie MARSAULT, Jacky FAVREAU, Karine MORIN, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAUT, Nathalie FAZILLEAU, Anthony PEIGNON, Marie-Sandrine GIRARD, Laura LUSSEAU.

Absent excusé : Pascal POUBLANC a donné pouvoir à Johann BARANGER

Absents non excusés : Éric CATHELINÉAU, Patrice NIVault, Karine OLIVIER

Secrétaire de séance : Sophie AUGER, assistée de Nathalie HÉMARD, Agent administratif.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 17 janvier 2024

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 17 janvier 2024 avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Jean-Luc GUINARD, représentant la commission « Bâtiment-Voirie-Cimetière », détaille les derniers dossiers, la bibliothèque et à la Micro-folie ont été mises sous alarme la semaine dernière.

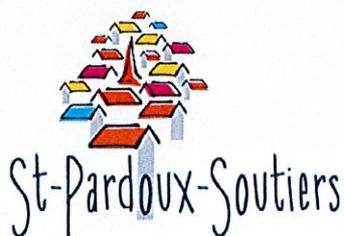
Définition des différents chemins avec Jean-Denis Champeau, de la Communauté de Commune Val de Gâtine, qui a chiffré l'intervention. La Communauté de commune Val de Gâtine a attribué 51000€ pour la réfection des chemins, il faut voir les priorités. En 2023, nous n'avons pas eu de budget, un d'appel d'offre sur un an de la Communauté de commune Val de Gâtine aura lieu demain.

Martin MOREAU, référent à la commission « Associations », précise le contenu des dernières actualités du groupe de travail, à savoir la confirmation pour le 7 avril 2024, de la participation du camion « JO mobile » et un stand pour les associations le jour de la randonnée Solstérienne à la Maison du Bourg.

Audrey RIGAUDEAU, référente au Conseil Municipal des Jeunes, apporte un complément d'informations sur l'échange avec l'EHPAD de Château-Bourdin, pour des ateliers intergénérationnelles mi-mars.

Plantation des arbres avec les écoles.

Le 7 mars il y aura un Conseil d'école



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2024-02-01

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales (suite)

Guillaume BONNIN et Sophie AUGER, représentants la commission « Restaurant scolaire », détaille les derniers dossiers ; afin d'ajuster leur planning aux besoins de la collectivité. Un travail a été amorcé avec les trois agents communaux concernés (restaurant scolaire + ménage), qui doivent faire, dans un premier temps, leurs propositions de modifications. Celles-ci seront, par la suite, arbitrées par les élus.

Un échange avec l'AICM a eu lieu pour faire le point sur les agents mis à disposition à la commune. A cette occasion, des formations (gestion des enfants lors du temps de repas, formation incendie) ont été envisagées pour l'ensemble des agents (AICM et personnel communal).

Guillaume BONNIN, référent à la commission « Economie », précise que le permis de construire pour l'installation de la superette API est en cours d'instruction. Les devis pour le terrassement demandé par la société API ont été reçus et seront soumis au vote du présent conseil.

Sophie AUGER, représentant la commission « Affaires sociales » détaille les derniers dossiers, concernant les relances faites au niveau des impayés (orales pour les petites relances et courriers pour les autres)

Prochain CCAS en mars, date en attente suite proposition « doodle » pour voter le budget

Le 8 mars « Mars bleu » : aura lieu le concours de palets en doublette avec l'association Big up santé (cancer colorectal)

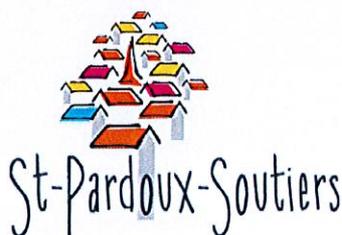
Le CCAS recherche des bénévoles pour les transports solidaires et visites à domicile, en partenariat avec CSC.

Monsieur le Maire, pour le compte de Pascal POUBLANC, représentant la commission « Environnement » relate les actions de plantation du verger de la Bazonnaire, avec l'intervention de l'association la Buissonnante et la participation des 2 écoles, qui ont planté 160 arbres divers. L'association des chasseurs, avec « Nhaie'Mrod, ont planté à la Guichardière 250 mètres de haie double pendant environ 2 heures avec les enfants de l'école privée. Le troisième projet de plantation a été annulé au vu de la météo, reporté en novembre 2024.

Emmanuel ROUSSELOT, représentant la commission « PLUi-Habitat-Agriculture », présente les propositions de plan d'URBA37 pour le lotissement La Vallée et Les Frênes.

Il précise également que le PLUi sera révisé en 2025.

Johann BARANGER, représentant la commission « Culture-Communication », précise le contenu des dernières actualités : réunion pour la 40^{ème} fête de la musique aura lieu le 07 mars. Les 9 et 10 mars, aura lieu le salon d'hiver.



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2024-02-01

VOIRIE : Travaux voirie – Espace Paul Pelletier

Pour l'installation de la supérette autonome, réalisée par la société API, des travaux de voirie et création de parking sont nécessaires (195 m² de terrassement, 36 m² de bitume et 2 places de parking).

Des devis ont été demandés auprès de l'entreprise NOIREAUD, pour la somme de 8 459,03 euros TTC et à l'entreprise DESNOUE, pour un chiffrage d'un montant de 8 977,80 euros TTC.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le chiffrage le mieux-disant, formulé par l'entreprise Noireaud, pour la somme de 8 459,03 euros TTC, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

PRESTATAIRES EXTERIEURS : Convention occupation domaine public

Une fois la décision prise concernant les travaux de voirie et de stationnement, en vue de l'installation de la supérette autonome, il est nécessaire de conventionner avec la société API, notamment pour l'occupation du domaine public.

Dans cette convention, il est précisé notamment qu'une redevance sera demandée annuellement à la société API, pour la somme de 600 euros. Il y est évoqué également les diverses modalités d'occupation par la société API SAS DISTRIBUTION.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités de la convention, telles que décrites ci-dessus, avec la société API et pour le fonctionnement de la supérette autonome, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

VOIRIE : Numérotation complexe sportif

Concernant le projet de construction de la halle de sports, Monsieur le Maire informe l'assemblée que les dossiers DETR pour l'Etat et FEDER pour l'Europe ont été récemment déposés. Dans un second temps, le Département pourra être sollicité au travers du programme « mandat communal » et « amende de police – priorité 3 ».

Pour ce point, il s'agit de numéroter officiellement la halle de sports, pour bien identifier le futur complexe sportif, de la manière suivante :

Adresse cadastrale	Ancienne situation	Nouvelle situation
AC 0001	La Guichardière SAINT-PARDOUX	6 Impasse du Stade SAINT-PARDOUX

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la numérotation de la future halle des sports, telle que décrite ci-dessus, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

VOIRIE : Acquisition parcelles

Dans le cadre de l'aménagement de nouveaux parcours de randonnée, nous avons besoin d'une portion de chemin privé existant, reliant un chemin rural de la Grande Roche à la route des Touches. Ce chemin appartient à Laurent CHASSEMON, pour la parcelle B 1151. La cession a été négocié à 350 euros.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le prix de vente et leurs modalités, au profit de Monsieur Laurent CHASSEMON, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX : Avenant chantier bibliothèque

Dans le cadre de l'extension de la bibliothèque, il convient de conclure l'avenant suivant au marché signé avec l'entreprise GA TEC (GUYONNAUD AUDEBRAND) titulaire du lot considéré, en application de la délibération du Conseil Municipal n° 2023-03-30-07, en date du 30 mars 2023, relative à l'attribution des marchés de travaux :

Lot n°9 – Electricité-Chauffage-Ventilation

Solution revue éclairage extérieur

Solution de conservation des éclairages prévus avec support métal :

Éclairage de type 6 (prévus au marché initial) 3 U x 314.64 € = 943.92 € HT
+ support pose métal (devis demandé à l'entreprise CSM) 3U x 296 € = 888.00 € HT
+ 1 éclairage supplémentaire (local étape) de type 6 sans support = 314.64 € HT
TOTAL HT : 2 146.56 €

Solution de changement d'éclairage de type 6 :

3 appliques avec support intégré = 1 812.22 € HT
1 applique sans support = 604.07 € HT
Moins-value pour les éclairages de type 6 prévus initialement = - 943.91 € HT
TOTAL HT : 1 472.38 €

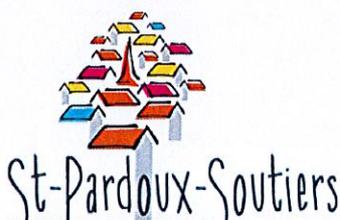
Le bureau propose de ne pas retenir ces 2 propositions d'éclairage.

Nous envisagerons une installation d'éclairage en régie. Les éclairages pressentis sont d'une valeur d'environ 50 à 100€.

L'avenant n°2 à conclure avec l'entreprise GA TEC (GUYONNAUD AUDEBRAND), représente une moins-value pour le retrait de la prestation du marché de base à l'entreprise GATEC avec l'établissement d'un avenant en moins-value comme suit : 943.92 € HT (éclairage de type 6 prévus au marché initial) – 571.20 € HT = - 372.72 € HT, les 571,20€ étant une plus-value liée à l'éclairage de l'enseigne.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer pour une moins-value de 372.72 euros HT, suite à la décision de l'installation de l'éclairage en régie, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2024-02-01

BÂTIMENTS : Aménagement annexe espace coworking – Maison de bourg

Pour compléter l'aménagement de l'espace coworking, un espace cuisine a été installé à côté des bureaux. Lors d'une précédente séance, l'Assemblée avait convenu de retirer de l'offre de l'entreprise MARCIREAU l'installation de l'évier et son meuble, jugée trop coûteuse.

Des devis ont donc été demandés et un prestataire, l'enseigne « De la cuisine au dressing », à Parthenay, a formulé une offre mieux-disante, que le bureau municipal a validé, pour la somme de 2 333,60 euros TTC.

L'installation des divers éléments se fera, en régie, par les agents communaux du service technique.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'offre formulée par l'enseigne « De la cuisine au dressing », pour la somme de 2333,60 euros TTC, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

PRESTATAIRES EXTERIEURS : Cotisation annuelle – Lutte nuisibles

L'association FREDON DEUX-SEVRES nous a sollicité, pour une nouvelle adhésion, sur l'année 2024, pour la somme de 95,65 euros.

Cette adhésion permet d'accéder à des prestations de lutte sur le domaine public, qui ont été négociées auprès de différents prestataires : rongeurs aquatiques, frelons asiatiques, pigeons, chenilles processionnaires etc.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'adhésion 2024 à FREDON DEUX-SEVRES, pour la somme de 95,65 euros, avec :

- 0 voix « pour »,
- 20 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

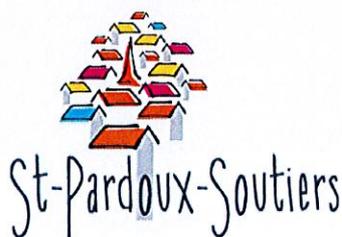
FINANCES : Tarification espace coworking – Maison de bourg - Soutiers

Après quelques ajustements sur le terrain, il est nécessaire de revoir la délibération n°2023-10-11 ; en date du 13 octobre 2023, sur les tarifs et intitulés des lieux d'occupation de l'espace coworking. Le bureau municipal propose la grille tarifaire suivante :

	½ Journée	Journée	Semaine	Mois	Année
Bureau Open Space	5,00	9,00	40,00	120,00	1 200,00
Bureau identifié			50,00	160,00	1 600,00
Sound Box (4 places) ou Table	12,00	20,00			
Espace cuisine (à l'étage)	Inclus dans la location				
Salle de réunion – Maison des Associations + cuisine (RDC)	30,00	50,00			
Salle des fêtes de Soutiers Hors cuisine 9h00-18h00 Hors week-end		80,00			

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la nouvelle grille tarifaire de location des espaces de travail à la maison de bourg de Soutiers, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2024-02-01

FINANCES : Taxe de séjour sur hôtel de tourisme et terrain de camping

Après un vote sur les catégories d'hébergement, au cours du conseil communautaire du 20 juin 2023, il est nécessaire de revoir notre délibération n°2023-11-22, en date du 8 novembre 2023, sur les tarifications de salles communales et matériels.

Ainsi, le bureau municipal propose d'ajouter les 2 hébergements suivants :

- Hôtel, résidence, meublés, villages vacances, chambres d'hôte de tourisme 1 étoile : 0,50 euro/nuitée
- Terrains de camping, terrain de caravanage, 1 et 2 étoiles : 0,20 euro/nuitée

Pour notre part, seules les chambres de l'étape sont concernées dans le cas d'une location payante, autre que les Pèlerins de Saint Jacques.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'ajout de la tarification des deux hébergements précédemment cités, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Plans de financement – Dossiers de subvention

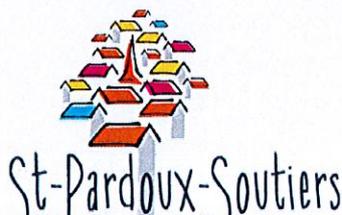
Dans un premier temps, il s'agit de déposer un dossier de demande de subvention, auprès du Département, pour une animation culturelle programmée 30 août 2024, « Pacho Combo ».

Le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Animation culturelle	2 500,00	Département (80%)	2 000,00
		Commune (20%)	500,00
Total DEPENSES TTC	2 500,00	Total RECETTES TTC	2 500,00

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le plan de financement, pour l'animation culturelle du 30 août prochain, tel que présenté ci-dessus, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2024-02-01

FINANCES: Plans de financement – Dossiers de subvention

Puis, il s'agit de déposer un dossier de demande de subvention, auprès du Département, pour une animation culturelle programmée 26 Juillet 2024, « Brèves de FORO ». Le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Animation culturelle	2 910,00	Département (80%)	2 328,00
		Commune (20%)	582,00
Total DEPENSES TTC	2 910,00	Total RECETTES TTC	2 910,00

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le plan de financement, pour l'animation culturelle du 26 Juillet 2024, tel que présenté ci-dessus, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Dans un second temps, il s'agit de déposer une demande de financement, auprès du Département, pour la remise en état des chemins ruraux de randonnées et la création de 7 nouveaux parcours. Le plan de financement pourrait se détailler ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
AD – production (panneaux)	8 663,76	Département (80%)	24 325,82
AD – Production (ludo-pédago)	10 576,80		
PIC BOIS (signalétique)	4 439,51	Commune	6 081,45
Eco-Bois (piquets châtaignier)	1 387,20		
PAO (Esprit Pub)	5 340,00		
Total DEPENSES TTC	30 407,27	Total RECETTES TTC	30 407,27

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le plan de financement, pour la réfection des chemins communaux de randonnées, tel que présenté ci-avant, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

MATERIEL : Enseigne – Maison de bourg

Afin de mettre en avant la disponibilité des lieux proposés à la maison de bourg de Soutiers, le bureau municipal a réfléchi à une signalétique personnalisée sur le mur de la façade avant et sur le côté du bâtiment.

Des devis ont été demandés et le prestataire, la société PIC BOIS, a répondu de façon mieux-disante techniquement et financièrement. Ainsi, leur proposition s'élève à 4 439,51 euros HT, soit 5 744.86€ euros TTC.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le chiffrage proposé par la société PIC BOIS, pour la signalétique de la maison de bourg de Soutiers, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

MATERIEL : Acquisitions diverses

Le premier besoin concerne l'installation d'un store sur une fenêtre de la microfolie, la lumière se réfléchissant dans l'écran servant à projeter les œuvres.

L'artisan, MT MENSUISERIE, déjà sollicité pour les stores de la mairie et de la maison de bourg de Soutiers, a été contacté. Un devis a été transmis pour la somme de 401,46 euros.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le chiffrage proposé par MT MENSUISERIE, pour la pose d'un store à la microfolie, avec :

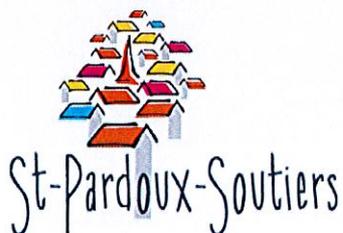
- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Le deuxième besoin porte sur l'ajout d'un caisson de bureau, dans l'espace microfolie. Trois prestataires ont été sollicités, pour les résultats suivants de la consultation :

Prestataires	Montant TTC offre	Observations techniques	Classement
SBS	241,00		1
MANUTAN Collectivités	430,80	<i>Prestataire choisi pour l'installation de la microfolie</i>	3
AES La Rochelle	344,59		2

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution la mieux-disante, formulée par l'entreprise SBS, pour la somme de 241,00 euros TTC, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2024-02-01

RESSOURCES HUMAINES : Dispositif argent de poche – Année 2024

Depuis plusieurs années, la Collectivité s'engage dans la formation des jeunes, de 16 à 17,5 ans, au travers du dispositif « argent de poche », piloté par la mission locale.

Pour l'année 2024, les élus peuvent décider de s'engager à nouveau vers ce jeune public, par l'accueil, en mairie ou au service technique, de 200 demi-journées, soit un budget total de 3 000 euros.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'ouverture du dispositif « argent de poche », sur l'année 2024, pour un nombre de 200 demi-journées, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Informations et questions diverses

- Les 22 et 23 mars 2024 Portes ouvertes à la Maison du Bourg de Soutiers pour découvrir les différents espaces et promouvoir l'endroit, environs 160 invitations ont été envoyées pour l'évènement.
- Parking de la Croix des vignes : Baptiste NOIREAUD proposition de changement de lieu, éventuelle possibilité de vendre un terrain pour faire une voirie
- Suite à l'arrêt de la mutualisation avec Saint-Lin, Vouhé et Clavé de l'utilisation du tracteur tondeuse John Deere, Jean-Luc Guinard propose de le vendre. Estimation de prix de vente, environ 15 000 euros/12 000 euros à faire valider.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.

La Secrétaire de séance,
Sophie AUGER

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Luc GUINARD

